



DIRECTION/RP/EH

DECISION

Portant subdélégation de signature

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier,

- Vu la loi n° 2009.879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu, l'arrêté n°2015-OSMS-DM-0073 du 26 Août 2015 portant nomination de Monsieur Raoul PIGNARD Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Châteaudun,

DECIDE

Article 1 :

Une subdélégation de signature est confiée à Madame Isabelle LEMARIE, Adjoint des Cadres Hospitaliers à la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, à l'effet de signer, dans le cas d'urgence et en l'absence de Monsieur Julien GUILLAUME, Directeur Adjoint, chargé des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, toutes correspondances et signatures de documents, à l'exception :

- des décisions à portée individuelle,
- des mandatements et situation de paye.

Article 2 :

Madame Isabelle LEMARIE rend compte régulièrement au Directeur Adjoint l'exercice de sa subdélégation.

Cette décision prend effet au 1^{er} Septembre 2015.

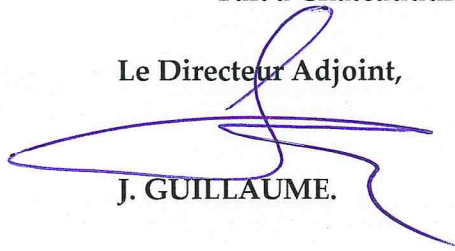
Fait à Châteaudun, le 1^{er} Septembre 2015

L'Adjoint des Cadres,



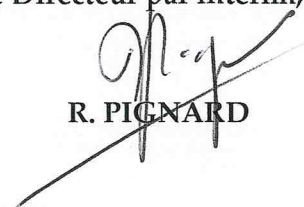
I. LEMARIE

Le Directeur Adjoint,



J. GUILLAUME.

Le Directeur par intérim,



R. PIGNARD

Copie adressée à :

- Affichage
- Trésorerie Départementale